

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE CONTRATS DE PRETS
STANDARDISES PAR LOOKANDFIN FINANCE**

La présente note a été établie par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).

25 JUIN 2019

AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

A. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de l'Emprunteur

1. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1^{er}, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

2. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs. Il en résulte que dans un projet donné, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser les Prêteurs ayant financé l'Emprunteur est conditionnée par le remboursement préalable de LOOKANDFIN FINANCE par ce même Emprunteur.

Le compartimentage dont question ci-dessus signifie par conséquent que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment ad hoc au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, en cas de défaut de paiement dans le chef d'un Emprunteur dans un projet donné, le Prêteur qui a financé cet Emprunteur sera sans recours à l'égard des créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres compartiments à l'égard d'autres Emprunteurs.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Le compartimentage est donc assurément un élément qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des Offres logées dans d'autres compartiments.

3. En l'espèce, le Prêteur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement en capital en cas d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait frapper la société VERIXI SA que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société VERIXI SA devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Ce risque doit cependant être fortement nuancé à la lumière du contrat d'assurance conclu entre LOOKANDFIN FINANCE et la compagnie d'assurance ATRADIUS aux termes de laquelle cette dernière couvre le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur de telle manière que l'indemnité d'assurance qui viendrait compenser l'éventuelle insolvabilité de l'Emprunteur serait entièrement redistribuée par LOOKANDFIN FINANCE aux Prêteurs en proportion de leur créance.

En ce qui concerne les risques spécifiques liés à la couverture d'assurance ATRADIUS, il est renvoyé au chapitre B ci-dessous.

Compte tenu du contrat d'assurance conclu entre LOOKANDFIN FINANCE et la compagnie d'assurance ATRADIUS, LOOKANDFIN a sélectionné l'entreprise VERIXI SA en lui attribuant une classe de risque A+ sur une échelle allant de A+ (risque très peu élevé) à E (risque très élevé). Pour un aperçu des différentes classes de risques et de leur signification, cliquez [ici](#).

4. Outre le risque de perte totale ou partielle de son capital, le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur fait également courir au Prêteur le risque de ne pas obtenir le rendement attendu de son investissement, ce qui pourrait survenir par exemple en cas de retard dans le paiement des échéances par l'Emprunteur, en cas de rééchelonnement du prêt ou en cas de frais de recouvrement qui viendraient grever le rendement du prêt.

De tels évènements seraient en effet de nature à avoir un impact négatif sur le rendement de l'investissement.

Ici également, ce risque doit être fortement nuancé à la lumière du contrat d'assurance précité conclu entre LOOKANDFIN FINANCE et la compagnie d'assurance ATRADIUS. Il est ici aussi renvoyé au chapitre B ci-dessous en ce qui concerne les risques spécifiques liés à la couverture d'assurance ATRADIUS.

B. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'absence d'intervention de la compagnie d'assurance ATRADIUS

5. En exécution d'un contrat d'assurance-crédit conclu entre LOOKANDFIN FINANCE et la compagnie d'assurance ATRADIUS, celle-ci assure LOOKANDFIN FINANCE contre le risque d'insolvabilité qui pourrait survenir dans le chef de l'Emprunteur, empêchant ce dernier de rembourser tout ou partie du capital du prêt à LOOKANDFIN FINANCE.

En pareil cas, la compagnie d'assurance indemniserait LOOKANDFIN FINANCE dans les limites et conformément à la police d'assurance, à concurrence du montant assuré. L'indemnisation payée par la compagnie d'assurance à LOOKANDFIN FINANCE a pour objet de lui permettre de récupérer l'intégralité du capital restant dû en vertu du prêt à l'Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE procèdera alors à la redistribution de l'indemnité d'assurance aux Prêteurs en proportion de leur créance.

En cas d'indemnisation de LOOKANDFIN FINANCE par ATRADIUS, les Prêteurs n'obtiendront toutefois pas le rendement attendu initialement, à savoir les intérêts du prêt.

Pour plus de détails concernant le mécanisme d'assurance, il est renvoyé aux articles 3.11 à 3.13 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

6. L'existence du contrat d'assurance entre LOOKANDFIN FINANCE et ATRADIUS ne signifie pas l'absence totale de risque de perte du capital dans le chef du Prêteur.

Bien que le risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi impliquerait, pour se matérialiser, la survenance de circonstances très particulières, voire exceptionnelles, les évènements suivants doivent malgré tout être mentionnés :

- la survenance d'une situation d'insolvabilité, par exemple la faillite, touchant la compagnie d'assurance elle-même,

- le cas où la compagnie d'assurance serait en droit de se prévaloir d'une clause du contrat d'assurance afin de décliner son intervention. L'intervention de la compagnie d'assurance suppose en effet, comme pour tout contrat d'assurance, que l'assuré ait introduit une déclaration de sinistre dans le délai contractuel, que l'assuré ait loyalement décrit le risque à la compagnie lors de la présentation du dossier et ait loyalement informé la compagnie de tout évènement pouvant conduire à la dégradation du risque dont l'assuré viendrait à avoir connaissance en cours de contrat. Par ailleurs et comme pour toutes les polices d'assurance, la police conclue avec LOOKANDFIN FINANCE contient des cas d'exclusion dans lesquels la compagnie d'assurance n'est pas tenue d'intervenir, comme par exemple en cas de fraude, de cataclysme, de guerre, d'émeutes et troubles sociaux ou politiques, à moins que LOOKANDFIN FINANCE ne démontre que le sinistre n'a aucun lien avec ces évènements.

- le risque d'un rendement négatif compte tenu de la prise en charge par le Prêteur, lors de sa souscription, d'un montant correspondant à 30% de la prime d'assurance due par LOOKANDFIN FINANCE à ATRADIUS. En effet, dans l'hypothèse d'une défaillance de l'Emprunteur donnant lieu au paiement par ATRADIUS de l'indemnité d'assurance à LOOKANDFIN FINANCE, le Prêteur récupère le capital investi. En pareil cas, il n'obtient toutefois pas le remboursement de la prime d'assurance versée lors de la souscription de son prêt.

En dehors de ces hypothèses, la défaillance de l'Emprunteur donnera bien lieu au paiement de l'indemnité d'assurance et, par voie de conséquence, à la récupération du capital par le Prêteur.

C. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE

7. Un autre risque de perte du capital investi par le Prêteur pourrait survenir en cas d'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE elle-même.

Ce risque doit toutefois être fortement nuancé et, ici également, il est permis de penser qu'il impliquerait des circonstances exceptionnelles pour pouvoir se manifester.

En effet, le mécanisme légal du compartimentage des différents investissements au sein du bilan de LOOKANDFIN FINANCE de même que l'absence de recours par les Prêteurs dans un projet donné sur les remboursements reçus par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres projets signifie que dès l'instant où l'Emprunteur a remboursé une mensualité à LOOKANDFIN FINANCE, cette dernière distribue immédiatement cette mensualité aux Prêteurs en proportion de leurs créances respectives.

Les mécanismes de protection ainsi prévus par l'article 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* ont dès lors pour conséquence de protéger le véhicule de financement qu'est LOOKANDFIN FINANCE. Il s'en suit que si le risque d'insolvabilité concernant LOOKANDFIN FINANCE ne peut jamais être exclu, ce risque est faible. Il en va donc également ainsi et par identité de motifs du risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi en raison d'une insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE.

Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1° L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse www.lookandfin.com

2° LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A. conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunter aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi Avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

Ces mêmes administrateurs sont également délégués à la gestion journalière.

6° Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE à ses administrateurs. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE .

8° Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

Il est cependant rappelé que comme indiqué au n° 4 ci-dessus, par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de

LOOKANDFIN en sorte que les services ainsi prestés sont facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1° LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017 et son premier exercice comptable est un exercice long se terminant le 31 décembre 2018.

Il n'existe donc pas encore de comptes annuels approuvés par l'assemblée générale de la LOOKANDFIN FINANCE et publiés à la Centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique.

2° La loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* impose aux véhicules de financement de mettre en place un compartimentage de chaque projet dans ses comptes, d'une part, et de n'être tenue au remboursement des investisseurs qu'en cas de remboursement préalable du sous-jacent par l'Emprunteur, d'autre part.

Par conséquent, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de fonds de roulement. Tout remboursement effectué par un Emprunteur dans un projet donné est immédiatement distribué aux différents Prêteurs concernés en proportion de leur créance.

3° A la date du 10/05/2019, le niveau du capital social et de l'endettement financier de LOOKANDFIN FINANCE sont respectivement de 61.500 EUR et 0 EUR.

4° Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour les motifs exposés au n° 1 ci-dessus, il n'existe pas encore de de comptes annuels de LOOKANDFIN FINANCE dès lors que son premier exercice comptable s'est achevé le 31 décembre 2018.

C. Identité de LOOKANDFIN

1° LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est www.lookandfin.com.

2° Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN qui exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

D. Uniquement au cas où les instruments de placement offerts sont indexés sur un actif sous-jacent : description du sous-jacent

1° Le sous-jacent est un instrument de placement consistant en un contrat de prêt standardisé conclu entre la société VERIXI SA et LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société VERIXI SA est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société VERIXI SA.

2° Au cas où l'émetteur du sous-jacent des instruments de placement offerts est une entreprise, informations reprises aux points A et B concernant celle-ci.

A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société VERIXI SA

1° L'émetteur du contrat de prêt standardisé est la société VERIXI SA, société de droit belge, dont le siège social est établi en Belgique, Rue André Dumont 9 à 1435 MONT-SAINT-GUIBERT, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 818.953.776;

Le site Internet de VERIXI SA est : <https://www.verixi.be>

2° La société VERIXI SA est un opérateur en télécommunication et un fournisseur d'accès à Internet.

3° Le capital social de la société VERIXI SA est détenu à hauteur de :

- 50% par INVEST MICRO SPRL, société de droit belge, dont le siège social est établi en Belgique, Rue André Dumont 9 à 1435 MONT-SAINT-GUIBERT, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 899.666.288;
- 25% par Monsieur Piery Garot, domicilié à Rue de la Chapelle Stevenaert 103-1, 1370 Jodoigne-Souveraine
- 25% par Monsieur Pierre François Lareppe, domicilié à Avenue Marcel Thiry, 65 bte 10, 1200 Woluwé-Saint-Lambert

4° Par son existence et son activité, INVEST MICRO SPRL contribue au fonctionnement et à l'activité économique de VERIXI SA. INVEST MICRO SPRL perçoit une rémunération de 168.000 € par an de la part de VERIXI SA.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec INVEST MICRO SPRL pouvant être qualifiée d'importante pour VERIXI SA ni de prêt ou de garantie en cours.

VERIXI SA ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Les administrateurs de la société VERIXI SA sont :

- INVEST MICRO SPRL, société de droit belge, dont le siège social est établi en Belgique, Rue André Dumont 9 à 1435 MONT-SAINT-GUIBERT, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 899.666.288;

- FIBREXPERT SPRL, société de droit belge, dont le siège social est établi en Belgique, rue de Namur 17 à 5080 LA BRUYERE, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 536.479.284;
- Monsieur Pierre François Lareppe

6° VERIXI SA atteste que les rémunérations suivantes ont été payées aux administrateurs lors du dernier exercice :

- 113.600 EUR à Invest Micro SPRL
- 57.600 EUR à Pierre-François LAREPPE

7° VERIXI SA atteste qu'aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de VERIXI SA .

8° VERIXI SA atteste qu'aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre VERIXI SA, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire INVEST MICRO SPRL, d'autre part.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de VERIXI SA.

B. Informations financières concernant la société VERIXI SA

1° « Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante »

2° VERIXI SA atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° VERIXI SA déclare qu'au 21 juin 2019 son capital social s'élève à 120.000 EUR et son endettement financier total 447.083 EUR.

4° VERIXI SA atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de VERIXI SA n'est à signaler depuis la fin du dernier exercice.

Pour plus d'informations financière sur la société VERIXI SA, cliquer [ici](#) pour consulter la page du projet sur le site.

Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'Offre

1° Le montant maximal de l'Offre est de 300.000 EUR.

2° L'Offre est émise sous la Condition Suspensive n° 1 de recueillir un montant minimal de 250.000 EUR;

Le montant minimal de Souscription par investisseur est de de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR.

Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur étant entendu qu'un investisseur ne peut pas souscrire pour un montant supérieur à celui de l'Offre mentionné ci-dessus.

3° Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

Conformément aux articles 9.3 et 9.6 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, les investisseurs sont tenus de verser à LOOKANDFIN FINANCE le montant de leur prêt dans un délai de 14 jours à compter de leur Souscription. Ce paiement intervient avant que le délai pour la réalisation de la/des Condition(s) Suspensive(s) n'ait expiré. En cas de défaillance d'une Condition Suspensive, LOOKANDFIN FINANCE procédera au remboursement des investisseurs dans un délai de 20 jours calendrier à compter de la défaillance de la condition.

4° La période de Souscription s'étend du 25/06/2019 au 05/07/2019 ;

La Condition Suspensive doit être satisfaite pour le 05/07/2019 au plus tard.

Les instruments de placement seront émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation.

5° La Souscription à l'Offre donnant lieu à la présente note entraîne pour seul frais à charge des Prêteurs la prise en charge d'une quote-part dans la prime d'assurance couvrant le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur.

En effet, 30 % du montant de la prime d'assurance est à la charge de l'ensemble des Prêteurs. Concrètement, selon que le montant minimal de l'Offre de 250.000 EUR ou que le montant maximal de l'Offre de 300.000 EUR est entièrement Souscrit, la quote-part de la prime d'assurance à charge des Prêteurs s'élèvera respectivement à 3 181,5 EUR dans le premier cas et à 3 817,8 EUR dans le second cas.

Ces frais seront répartis entre tous les Prêteurs proportionnellement au montant de leur Souscription. Ainsi, à titre d'exemple, le Prêteur qui prête 1.000 EUR en capital paiera 12,7 EUR au titre de prime d'assurance sur son prêt en supplément des 1.000 EUR de capital.

B. Raisons de l'Offre

1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis

La société VERIXI SA est un opérateur en télécommunication et un fournisseur d'accès à Internet.

VERIXI loue son réseau de fibres optiques auprès de gestionnaires de réseaux tels que FLUXYS ou encore la SOFICO. Ces sociétés sont propriétaires du réseau principal (câbles installés le long des autoroutes notamment). Ces câbles contiennent un grand nombre de fibres qui peuvent être louées séparément. La société est ensuite en charge du raccordement dit « last mile » qui consiste à déployer les réseaux dans les bâtiments particuliers. Une fois le bâtiment raccordé à la fibre, VERIXI démarche les occupants et leur propose plusieurs offres d'accès sous forme d'abonnement mensuel.

Outre cette activité de fournisseur d'accès, VERIXI sous-loue également son réseau à d'autres opérateurs fixes et mobiles. Une facturation au kilomètre et au nombre de fibre est alors pratiquée.

La société souhaite aujourd'hui répliquer les expériences passées en connectant de nouveaux business centers à son réseau. Plusieurs business centers potentiels ont été

identifiés. L'entreprise estime que l'investissement lié au raccordement d'un business centers additionnel s'établit entre 100.000 EUR et 200.000 EUR. L'emprunt structuré via LOOKANDFIN FINANCE permet à VERIXI de connecter 2 à 3 business centers additionnels à son réseau.

Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1° Les instruments de placement offerts sont des contrats de prêt standardisés.

2° Les contrats de prêt standardisé sont libellés en euros et leur valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Par définition, au jour de l'ouverture de l'Offre donnant lieu à la présente note, la date de mise à disposition des fonds par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur est encore inconnue vu qu'elle dépend d'événements extérieurs, à savoir le moment de la réalisation de la de Condition Suspensive n° 1.

La durée du prêt qui sera consenti par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur sera de 60 mois en sorte que le remboursement de la dernière mensualité interviendra 60 mois après la date de mise à disposition des fonds à l'Emprunteur.

Les remboursements du prêt par LOOKANDFIN FINANCE aux investisseurs seront mensuels conformément au tableau d'amortissement définitif qui sera joint aux contrats de prêt standardisés. Chaque mensualité comprendra une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt. En cliquant [ici](#), vous trouverez un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 05/07/2019 .

4° En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 3,99 % l'an avant retenue du précompte mobilier.

7° Conformément au tableau d'amortissement les échéances correspondent la date d'anniversaire¹ de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération. Au moment de la rédaction de la présente note d'information, la

¹ A titre d'exemple, si les fonds sont libérés par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur le 5^{ème} jour du mois, les mensualités de remboursement prévues dans le tableau d'amortissement échoiront chaque 5^{ème} jour du mois, soit à la date d'anniversaire de la libération des fonds.

date de libération des fonds et, par conséquent, celle de paiement des intérêts, ne sont pas encore connue.

En cliquant [ici](#), vous trouverez un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 05/07/2019.

Chaque mensualité comprend une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.

En cliquant [ici](#), vous trouverez un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 05/07/2019.

Partie V – Autre information importante adressée aux investisseurs

En exécution d'un contrat d'assurance-crédit conclu entre LOOKANDFIN FINANCE et l'entreprise d'assurance ATRADIUS, celle-ci assure LOOKANDFIN FINANCE contre le risque d'insolvabilité qui pourrait survenir dans le chef de l'Emprunteur, empêchant ce dernier de rembourser tout ou partie du capital du prêt à LOOKANDFIN FINANCE.

1° L'assureur est la société de droit espagnol ATRADIUS CREDITO Y CAUCION DE SEGUROS Y REASEGUROS dont la succursale en Belgique est établie avenue Prince de Liège, 78 à 5100 Namur et qui est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0661.624.528.

L'assureur ATRADIUS exerce l'activité d'assurance en Belgique en étant enregistrée comme succursale d'une entreprise d'assurance relevant du droit d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen. Elle est inscrite sur la liste *ad hoc* tenue par la FSMA.

2° L'assuré et bénéficiaire de l'assurance est LOOKANDFIN FINANCE. Ceci signifie qu'en cas de sinistre donnant lieu au paiement de l'indemnité d'assurance, ladite indemnité sera payée par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE.

La durée du contrat d'assurance-crédit est identique à la durée contractuelle de remboursement du prêt par l'Emprunteur au profit de LOOKANDFIN FINANCE ce qui signifie qu'ATRADIUS sera susceptible d'indemniser LOOKANDFIN FINANCE en cas de défaillance de l'Emprunteur intervenant jusqu'à la dernière mensualité de remboursement du prêt.

La durée du prêt conclu entre LOOKANDFIN FINANCE et l'Emprunteur est identique à la durée des prêts entre LOOKANDFIN FINANCE et les Prêteurs.

3° Conformément à l'article 3.12 des Conditions Générales d'Utilisation, LOOKANDFIN FINANCE répartira l'indemnité d'assurance reçue entre les différents Prêteurs dans la mesure ci-après :

- l'indemnité reçue d'ATRADIUS par LOOKANDFIN FINANCE sera répartie par cette dernière entre les Prêteurs ayant souscrit à la même Levée de fonds bénéficiant de la couverture d'assurance, en leur payant, au marc le franc, la quote-part de leur créance en capital en tenant compte de manière proportionnelle tant de l'indemnité reçue de la compagnie d'assurance que du montant de la créance du Prêteur en principal ;
- lorsque l'indemnité d'assurance inclut, outre la créance en capital, une ou plusieurs mensualités impayées en capital et intérêts, cette partie de l'indemnité d'assurance sera également répartie par LOOKANDFIN FINANCE entre les Prêteurs ayant souscrit à la même Levée de fonds bénéficiant de la couverture d'assurance, en leur payant, au marc le franc, la où les mensualités indemnisées par ATRADIUS en

tenant compte de manière proportionnelle tant de l'indemnité reçue de la compagnie d'assurance que du montant de la mensualité due au Prêteur.

4° Dans tous les cas, il y aura défaillance de l'Emprunteur dans les deux situations suivantes :

- lorsque trois mensualités consécutives ou non restent impayées par l'Emprunteur en cours de prêt. Dans ce cas, le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est égal aux trois mensualités impayées en capital et intérêts majoré du solde restant dû du prêt en capital,
- lorsqu'une ou deux mensualités, consécutives ou non, restent impayées par l'Emprunteur en fin de contrat de prêt. Dans ce cas, le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est égal à la mensualité ou aux deux mensualités impayée(s) en capital et intérêts.

En outre, il y aura défaillance de l'Emprunteur dans les situations suivantes :

- en cas de jugement prononçant la faillite de l'Emprunteur. Le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant de la créance en capital non remboursée au jour du jugement déclaratif de faillite,
- en cas d'abattement de la créance en capital de LOOKANDFIN FINANCE consécutive à un jugement homologuant un plan de réorganisation amiable ou collective dans le cadre d'une procédure de réorganisation judiciaire de l'Emprunteur. Le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant total de la créance en capital touchée par l'abattement,
- en cas de défaut de paiement par l'Emprunteur de trois mensualités, consécutives ou non, pendant la durée du plan de réorganisation homologué par jugement, le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal aux trois mensualités impayées en capital et intérêts majoré du solde restant dû du prêt en capital,
- en cas de cession d'actifs sous autorité de justice dans le cadre d'une procédure de réorganisation judiciaire de l'Emprunteur, le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant total de la créance en capital non remboursée par le prix de la cession,
- en cas de dissolution judiciaire ou volontaire de l'Emprunteur, le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant total de la créance en capital non remboursée au jour du jugement prononçant la dissolution ou au jour du vote de la mise en liquidation volontaire.

Les articles 3.11 à 3.15 des Conditions Générales d'Utilisation traitent plus en détail de la couverture d'assurance. Vous pouvez y accéder en cliquant [ici](#). Il y est renvoyé pour plus de renseignements.

Annexes :

1. Comptes annuels de la société VERIXI SA pour ses deux derniers exercices comptables
2. Exemple de tableau d'amortissement : cliquer [ici](#)

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
200000 Frais de constitution	20	437,86	437,86
200009 Amots frais const./augm.capital	20	(437,86)	(437,86)
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	834.367,69	1.839.567,01
I. Immobilisations incorporelles	21	1.990,60	2.920,80
211010 Adresses IP	21	4.000,00	4.000,00
211019 Amortissements adresses IP	21	(4.000,00)	(4.000,00)
212000 Rachat Créances Rackboost	21	4.000,00	4.000,00
212009 Amts Rachats clientèle Rackboost	21	(2.400,00)	(1.600,00)
215010 Identité graphique logo	21	651,00	651,00
215019 Amortissements sur Identité graphique	21	(260,40)	(130,20)
II. Immobilisations corporelles	22/27	789.888,99	1.814.249,36
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	727.312,67	1.809.343,86
230000 Installations techniques et machines	23	764.282,05	658.437,72
230009 Amts installations et machines	23	(390.552,48)	(303.101,89)
232000 Outillage	23	1.335.768,50	1.085.952,72
232009 Amts équipements	23	(982.185,40)	(831.944,69)
233000 Droit Irrévocable d'Usage sur fibres opt	23		1.200.000,00
C. Mobilier et matériel roulant	24	62.576,32	4.905,50
240000 Mobilier et matériel de bureau	24	52.321,53	7.139,62
240009 Amts Mobilier et matériel de bureau	24	(12.319,42)	(6.415,52)
240100 Logiciel	24	7.500,90	6.240,90
240900 Amortissements s/ mob./ mat. Bureau (-)	24	(4.347,40)	(2.059,50)
241000 Matériel roulant	24	27.250,00	6.700,00
241009 Amts Matériel roulant	24	(7.829,29)	(6.700,00)
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
III. Immobilisations financières	28	42.488,10	22.396,85
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	42.488,10	22.396,85
1. Actions et parts	284	1.001,25	
284000 Parts dans Incredible Company	284	1.000,00	
284100 Action RES	284	1,25	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	41.486,85	22.396,85
288200 Garantie locative Leaseplan	285/8	5.660,00	5.660,00
288220 Garantie locative Axis Parc	285/8		12.350,00
288240 Garantie Telenet	285/8		3.660,00
288300 Garantie locative Dumont 9	285/8	1.375,00	
288400 Garantie/caution pour Proximus	285/8	30.000,00	
288410 Garantie/Caution DC Le Pole Image	285/8	165,00	
288500 Fonds de roulement Cobelpro	285/8	3.560,00	

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
288900 Autre garantie	285/8	726,85	726,85
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.056.291,29	1.485.030,11
IV. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VI. Créances à un an au plus	40/41	659.967,12	1.051.943,45
A. Créances commerciales	40	472.612,46	1.004.398,47
400000 Clients	40	439.241,06	1.001.908,01
404000 Factures à établir	40	2.198,33	
404100 Notes de crédit à recevoir	40	31.173,07	2.490,46
B. Autres créances	41	187.354,66	47.544,98
411000 TVA à récupérer	41	22.795,94	
416010 CC Pierre-François Lareppe	41		165,80
416020 CC Piery Garot	41	28.087,17	28.236,84
416060 CC Mediactiv ity	41	19.270,55	18.641,34
416300 Subsidés en capital à recevoir	41	116.400,00	
416700 Créances sur Sodexo	41	801,00	501,00
VII. Placements de trésorerie	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
VIII. Valeurs disponibles	54/58	281.617,34	280.357,13
550010 BELFIUS 068-8891465-84	54/58	43.610,18	41.029,46
550020 BELFIUS 088-2472377-36	54/58	122,97	100.000,00
550021 Mastercard Prepaid BELFIUS II	54/58	250,00	200,00
550022 Mastercard prepaid GD	54/58	280,01	
550023 Mastercard Prepaid BA	54/58	438,90	
550030 BNPPF 001-6728810-93	54/58	146.330,49	102.903,08
550040 BNPPF 035-8227981-94	54/58	1,67	
550060 CPH 126-2071273-05	54/58	11.500,77	7.737,13
550070 CBC BE97 7320 4341 7049	54/58	33.085,40	27.067,11
550080 Compte RES 32-13-7007844	54/58	16.359,58	1.120,35
550085 Compte Didww	54/58	10,20	
550090 Compte RES 32-13-8500255	54/58	250,00	
550100 ING BE65 3631 7317 0096	54/58	28.177,17	
579000 Caisse - Chèques formation	54/58	1.200,00	300,00
IX. Comptes de régularisation	490/1	114.706,83	152.729,53
490000 Charges à reporter	490/1	83.406,83	68.812,78
490001 Investissement Tax Shelter à reporter	490/1	14.550,00	14.550,00
491000 Produits acquis	490/1	16.750,00	69.366,75
TOTAL DE L'ACTIF		1.890.658,98	3.324.597,12

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
CAPITAUX PROPRES	10/15	486.264,53	407.358,66
I. Capital	10	120.000,00	120.000,00
A. Capital souscrit	100	120.000,00	120.000,00
100000 Capital souscrit	100	120.000,00	120.000,00
B. Capital non appelé	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	183.895,00	183.895,00
A. Réserve légale	130	12.000,00	12.000,00
130000 Réserve légale	130	12.000,00	12.000,00
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	171.895,00	171.895,00
132900 Rés. immunisées (taxation étalée)	132	171.895,00	171.895,00
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	182.369,53	103.463,66
140000 Bénéfice reporté	14	182.369,53	103.463,66
VI. Subsidés en capital	15		
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VIII. A Provisions pour risques et charges	160/5		
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Obligations environnementales	163		
5. Autres risques et charges	164/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	1.404.394,45	2.917.238,46
IX. Dettes à plus d'un an	17	354.599,07	753.833,19
A. Dettes financières	170/4	354.599,07	390.833,19
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	354.599,07	390.833,19
173030 Crédit d'invest BNP 245-7640638-41	173	24.999,82	74.999,86
173040 Crédit Invest CPH 858.476	173	79.166,53	129.166,57
173050 Crédit Invest BELFIUS 071-0568575-22	173	122.500,13	186.666,76
173060 Crédit Invest BNP 245-8084155-74	173	107.916,59	
173070 Crédit Invest RES 808	173	20.016,00	
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		363.000,00
1. Fournisseurs	1750		363.000,00
175000 Dettes commerciales - Fournisseurs	1750		363.000,00

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
X. Dettes à un an au plus	42/48	966.154,58	2.014.433,07
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	205.000,08	175.833,37
423010 Crédit Invest BELFIUS 071-0568575-22	42	69.999,96	75.833,29
423030 Crédit d'invest BNP 245-7640638-41	42	50.000,04	50.000,04
423040 Crédit d'Invest CPH 858.476	42	50.000,04	50.000,04
423060 Crédit d'invest BNP 245-8084155-74	42	35.000,04	
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	707.016,22	1.607.216,28
1. Fournisseurs	440/4	707.016,22	1.607.216,28
440000 Fournisseurs	440/4	478.355,73	1.282.338,02
444000 Factures à recevoir	440/4	228.660,49	325.895,64
444100 Notes de crédits à établir	440/4		(1.017,38)
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	49.433,68	118.960,07
1. Impôts	450/3	(13.063,46)	95.683,15
450000 Impôts belges sur le résultat estimés	450/3		10.887,30
451000 TVA à payer	450/3		80.208,00
452000 Impôts belges sur le résultat à payer	450/3	(1.025,56)	(1.025,56)
453000 Précomptes prof. s/ rémunérations	450/3	(0,40)	5.613,41
453100 Préc. Mob. retenu s/ dividendes payés	450/3	(12.037,50)	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	62.497,14	23.276,92
454000 ONSS	454/9	5.902,17	338,40
454002 ONSS à payer - contr. spéc.	454/9	1.136,39	1.136,39
454200 ONSS - employés	454/9	22.503,46	22.353,59
455000 Rémunérations dues	454/9	2,68	
455080 Rémunérations employé 4	454/9	32,29	
455081 Rémunérations employée 8	454/9	0,30	
455082 Rémunérations employé 9	454/9	100,29	
455140 Rémunérations employé 1	454/9	(551,46)	(551,46)
456000 Pécule de vacances	454/9	33.371,02	
F. Autres dettes	47/48	4.704,60	112.423,35
471000 Dividendes de l'exercice	47/48		107.000,00
489010 CC PF Lareppe	47/48	4.755,60	5.273,35
489300 Subsidés reçus non utilisés	47/48	(51,00)	150,00
XI. Comptes de régularisation	492/3	83.640,80	148.972,20
493000 Produits à reporter	492/3	83.640,80	148.972,20
TOTAL DU PASSIF		1.890.658,98	3.324.597,12

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
I. Ventes et prestations	70/76A	2.954.832,08	2.685.493,96
A. Chiffre d'affaires	70	2.940.449,92	2.635.045,21
700000 Ventes de marchandises	70	55.982,82	10.400,40
700100 Location d'espace en datacenter	70	3.540,00	308.769,48
700101 Câbles	70		12.163,20
700102 Webservers	70	641,16	9.048,92
700103 Backup	70		550,00
700110 Location Espace Datacenter - BrusselsDC	70	62.689,84	11.689,50
700111 Datacenter - BruDC - Energie	70	52.128,12	10.060,00
700112 Datacenter - BruDC - Cable	70	1.020,00	700,00
700120 Location Espace Datacenter - Interxion	70	49.552,51	11.034,00
700121 Datacenter - Energie - Interxion	70	45.513,19	9.990,00
700122 Datacenter - Interxion - Cable	70	5.820,41	2.173,86
700130 Location Espace Datacenter - AntwerpDC	70	1.920,00	640,00
700131 Datacenter - Energie - AntwerpDC	70	1.680,00	560,00
700140 Datacenter Location Espace - Cofely	70	13.558,67	1.932,00
700141 Datacenter - Cofely - Energie	70	7.932,67	216,00
700142 Datacenter - Engie - Cable	70	240,00	40,00
700150 Location Espace Datacenter - BlueTower	70	24.067,50	12.220,00
700151 Datacenter - BlueTower - Energie	70	12.880,00	5.280,00
700160 Location Espace Datacenter - Level3	70	25.287,60	6.679,60
700161 Datacenter - Energie - Level3	70	10.594,00	3.198,00
700162 Datacenter - Level3 - Cable	70	11.750,00	3.600,00
700170 Datacenter - Location d'espace - LCLDG	70	2.548,80	424,80
700171 Datacenter - Energie - LCLDG	70	151,20	25,20
700172 Datacenter - Cable - LCLDG	70	420,00	70,00
700190 Datacenter - Location d'espace - Equi3	70	1.048,80	174,80
700191 Datacenter - Energie - Equinix PA3	70	151,20	25,20
700192 Datacenter - Equi3 - Cable	70	1.440,00	240,00
700200 Services de télécommunications	70		56.957,64
700201 IP Transit	70		132.364,38
700202 Circuits & Wavelengths	70	1.098.807,50	449.996,39
700203 Fiberlink One	70		252.492,93
700204 Axis Parc Offre	70		35.442,58
700205 CWDM Link	70		55.060,48
700206 Dark Fiber Projekt	70	324.791,42	406.784,08
700207 Ethernet Circuit Base	70		127.800,00
700208 Move Modems Telenet	70		21.000,00
700210 IP Transit - Internet in Datacenter	70	158.904,07	32.908,00
700211 Internet on Fiber	70	159.062,58	25.593,81
700212 Internet on Cable/DSL	70	270,23	30,00
700213 Internet on EFM	70	490,00	100,00
700221 Access Line Fiber	70	437.799,59	78.664,43
700222 Access Line Cable/DSL	70	4.449,17	271,83
700223 Access Line EFM	70	7.348,57	1.920,00
700224 Access Line Mobile (4G)	70	600,00	200,00
700300 Téléphonie	70	5.580,21	9.597,63
700400 Location d'adresses IP	70	14.041,94	1.843,40
700500 Ventes IP Range	70	3.500,00	2.000,00
700600 Location d'espace de bureau et parkings	70	3.400,00	9.350,00
700601 Essence - refacturation consommation	70		710,00
700700 Hébergement central téléphonique	70		150,00
700801 Licence - Logiciel 3CX	70	565,00	
701000 Consultance	70	752,50	10.650,00
701010 Formation	70		2.100,00

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
701100 Vente de produits reyclable	70		1.874,00
702000 Frais d'installation	70	319.878,65	465.428,67
702100 Frais déménagement	70	7.650,00	31.000,00
703000 Locations à caractère Professionnel	70		850,00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	14.382,16	50.448,75
740100 Subsidés chèques formation	74	600,00	1.851,00
742100 Intérêts s/ créances commerciales	74		390,35
742200 Clause pénale/indemnité contractuelle	74		109,65
744000 Produits d'exploitation divers	74	744,27	
744001 Commissions	74		14.400,00
749002 Cotisation personnelle chèque-repas	74	1.761,44	1.153,22
749004 Cotisations pers. assurances diverses	74		750,36
749014 Récupération ATN voiture	74	360,00	2.850,83
749019 Récup. avantages toute nature (autres)	74		1.812,49
749020 Récupération frais admin.(ONSS)	74		109,35
749500 Sesam	74	10.641,23	27.021,50
749900 Autres réductions salariales	74	275,22	
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A		
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	2.969.325,15	2.663.215,77
A. Approvisionnements et marchandises	60	1.878.656,01	1.546.050,60
1. Achats	600/8	1.878.656,01	1.546.050,60
603100 Loc.d'espace en Datac. (usage clients)	600/8	465.102,86	355.360,44
603101 Loc.d'espace Datac. (usage clients) Elec	600/8	1.792,77	164,90
603102 Fiber Cross Connect ITX	600/8	1.489,29	
603103 UTP/STP Cross Connect ITX	600/8	225,00	
603104 Twisted Pair Cross Connect ITX	600/8	45,00	
603105 Fiber Campus Cross Connect ITX	600/8	120,00	
603200 Services de télécommunications	600/8	1.087.915,89	1.147.399,61
603400 Services de téléphonie	600/8	16.254,60	18.152,03
603500 Frais d'installation	600/8	298.297,08	22.657,14
604000 Achats de marchandises	600/8	7.413,52	2.316,48
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	488.896,74	494.826,25
611000 Loyer & charges locatives	61	111.406,76	102.753,55
611001 Loyer & charges locatives Zaventem imper	61	(1.272,67)	3.818,01
611100 Loyers et chges loc. - Entretien	61	7.730,31	13.208,46
611120 Loyers et chges loc.électricité	61	3.034,10	15.861,13
611140 Loyers et chges frais de déménagement	61	9.624,63	
611150 Frais de nettoyage	61	698,94	
611340 Entretien et répar. Utilitaires	61	244,80	
611800 Service d'hébergement	61	2.500,00	2.500,00
611900 Location d'espace en datacenter	61	3.226,46	9.216,50
612002 Entretien matériel	61	48,96	210,00
612003 Fournitures diverses	61	8.522,21	6.923,02
612004 Travaux	61	350,00	
612005 Petit matériel & mobilier	61	1.721,05	4.392,26
612010 Logiciel	61	4.215,49	6.134,89
612011 Fournitures de bureau	61	2.166,88	1.221,48
612012 Abonnements	61	10.639,86	10.463,56
612101 Location voiture	61	23.319,99	13.782,78

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
612102 Entretien voiture	61	988,77	1.575,63
612103 Carburant voiture	61	10.835,26	9.801,64
612104 Parkings	61	777,69	643,12
612111 Location matériel roulant	61	6.011,28	6.095,33
612122 Frais de transport (marchandises)	61	1.997,36	1.142,87
612130 Location Grand Scénic	61	7.773,74	7.120,58
612140 Carburant (Matériel roulant)	61	1.880,38	1.308,40
612400 Imprimés	61	47,16	
612420 Fournitures de bureau diverses	61		84,90
612520 Internet, site, hébergement, mail box	61	1.529,99	3.237,72
612850 Réviseurs d'entreprises	61		2.500,00
613001 Frais de formation	61	1.425,50	1.667,00
613102 Frais de secrétariat	61	623,18	463,61
613103 Eco-chèques	61		847,00
613200 Chèques repas	61	4.821,61	2.116,00
613202 Secrétariat social	61	4.895,43	3.404,13
613205 Honoraires consultants	61	9.005,99	10.907,71
613206 Honoraires divers	61	1.257,00	
613208 Services occasionnels	61	117,00	239,00
613210 Avocats	61		4.200,00
613211 Honoraires notaires	61		1.845,00
613212 Commissions	61	15.120,70	10.537,78
613300 Secrétariats sociaux	61		231,38
613401 Frais de banque	61	6,00	
613530 Assurance responsabilité civile	61		658,70
613640 Assurance Utilitaires	61	2.682,92	
613701 Publications légales	61	323,90	319,33
613901 Frais divers	61	866,89	809,30
614000 Assurances	61		17,24
614001 Assurance maladie	61	6.674,23	6.334,87
614400 Assurances responsabilité civile	61	1.626,34	224,93
614500 Assurance mobilier & matériel	61	98,55	131,40
614600 Assurances matériel roulant	61	441,29	434,76
614601 Certificat qualité de l'air France	61	25,26	
614700 Assurances groupe	61		373,64
614800 Assurance-loi (accident du travail)	61	1.512,95	1.784,48
614900 Assurances pensions	61	6.016,72	4.632,04
615001 Publicité	61	14.200,00	2.200,00
615100 Voyages, déplacements	61	1.034,36	647,45
615110 Frais de représentation	61	80,00	
615120 Participation à des cours, ...	61		649,00
615200 Restaurants	61	6.416,52	2.609,61
615201 Missions, réceptions	61		705,61
615210 Catalogues et imprimés	61	5.711,00	1.479,00
615220 Participation foires, expo., ...	61	450,00	
615240 Sponsoring	61	5.506,06	1.181,88
615250 Autres frais de publicité	61		39,00
615260 Frais d'hébergement en Belgique	61		450,56
615310 Insertions au Moniteur et média	61		295,00
615420 Cotisations groupement professionnels	61	110,00	300,00
616000 Frais de poste	61	69,78	53,26
616100 Téléphone, fax, internet	61	6.558,16	6.157,03
617000 Intérimaires	61		29.083,72
618000 Emoluments - diriq. hors contrat	61	171.200,00	172.800,00

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	321.247,23	212.175,50
620200 Rémunérations - Employés	62	174.679,35	125.617,48
620210 Pécule de vacances (x-1)	62	7.066,37	
620211 Pécule de vac.empl.préc.	62		(1.190,64)
620212 Double péc.de vac.empl.préc.	62		3.881,27
620220 ATN voiture - Employés	62	(241,33)	568,39
620230 Primes/ Gratif. - Employés	62		278,90
620240 Double pécule de vac. - Employés	62		1.517,26
620241 Pécule de vacances (x)	62		161,36
620242 Prime de fin d'année (x)	62		8.594,39
620250 Avantages toute nature employés	62	1,33	1.812,49
620260 Péc. de vac. sortie ann.act.empl.	62		1.992,98
620270 Péc.de vac. sortie ann.préc. empl.	62		3.482,50
620280 Indemnité de rupture employés	62		5.846,91
620300 Rémunérations - Ouvriers	62	39.857,79	11.805,76
620320 ATN voiture - Ouvriers	62	100,49	
620321 ATN GSM - Ouvriers	62	256,84	
620330 Primes et gratifications - Ouvriers	62	255,00	
620350 Pécule de vacances compl. empl.	62		309,32
620400 Rémunérations - Autres membres personnel	62		1.448,83
621020 Cotisations ONSS sur salaires - employés	62	537,72	
621030 Cotisations ONSS sur salaires - ouvriers	62	11.709,13	2.805,09
621200 Cotisations patronales ONSS employés	62	37.078,91	32.992,54
621400 Cotisations patronales ONSS autres cat	62	386,25	(94,91)
622000 Primes patron. assurances extra-légales	62	10.191,30	
623100 Frais de déplacement dom/trav employes	62		2.850,83
623200 Frais propres à l'employeur employés	62	5.618,66	7.494,75
623210 Chèque-repas	62	(117,33)	
623290 Autres frais de personnel	62	329,99	
625000 Dotation provision PV	62	0,18	
625010 Dotation provision PV 13ème mois	62	8.383,92	
625020 Dotation provision PV - employés	62	23.553,55	
625030 Dotation provision PV - ouvriers	62	1.599,11	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630	247.942,59	355.248,03
630100 Dot. amort. s/ imm. incorporelles	630	930,20	170,20
630112 Amort. goodwill	630		800,00
630220 Dot. Amort. s/installations	630	87.450,59	80.979,46
630221 Dot. Amort. s/ machines, outillages	630	150.240,71	268.826,97
630230 Dot. Amort. s/ mobilier	630	5.903,90	2.411,90
630233 Dot. Amort. s/ imm. corporelles logiciel	630	2.287,90	2.059,50
630240 Dot. Amort. s/voitures	630	1.129,29	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4		26.783,40
634000 Dot. RdV s/ cr. comm. à un an au plus	631/4		26.783,40
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation	640/8	32.582,58	28.131,99
640000 Taxe de circulation - Voitures	640/8	82,10	80,52
640001 Cotisation unique société	640/8	879,55	868,00
640040 Taxe de circulation - Utilitaires	640/8	255,02	
640100 TVA non déductible	640/8		36,50
640110 Droits d'enregistrement	640/8		150,00
640400 Amendes (contraventions)	640/8	238,06	155,00

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
640600 Redevance IPBT	640/8	9.850,00	9.651,00
644000 Frais de restaurants non déductibles	640/8	2.699,30	1.080,39
646000 Chèques repas non déductibles	640/8	8.117,80	6.348,00
647000 Frais de location voiture non déductible	640/8	7.048,61	6.600,34
647001 Frais de carburant non déductibles	640/8	3.412,14	3.162,24
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	(14.493,07)	22.278,19
IV. Produits financiers	75/76B	131.696,91	6.488,46
A. Produits financiers récurrents	75	131.696,91	6.488,46
1. Produits des immobilisations financières	750	15.058,85	6.091,21
750400 Produits finan. rendement tax shelter	750		4.840,50
750500 Produits autres créances	750	15.058,85	1.250,71
2. Produits des actifs circulants	751	149,54	245,53
751000 Produits des comptes bancaires	751	149,54	245,53
3. Autres produits financiers	752/9	116.488,52	151,72
753000 Subsidés en capital	752/9	116.400,00	
754000 Différences de change	752/9	18,84	
758200 Différence sur paiements	752/9	69,68	151,72
B. Produits financiers non récurrents	76B		
V. Charges financières	65/66B	15.797,47	14.077,09
A. Charges financières récurrentes	65	15.797,47	14.077,09
1. Charges des dettes	650	11.617,75	12.556,97
650000 Intérêts sur comptes courants	650	150,00	17,38
650010 Intérêts sur financements	650	11.467,75	11.623,83
650070 Intérêts compte tva	650		915,76
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +,	651		
3. Autres charges financières	652/9	4.179,72	1.520,12
654000 Différences de change	652/9	18,01	
657000 Charges financières diverses	652/9	1.844,75	22,00
658200 Différences sur paiements	652/9	2,37	426,42
659000 Frais bancaires	652/9	2.314,59	1.071,70
B. Charges financières non récurrentes	66B		
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	101.406,37	14.689,56
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780		
VIII. Transfert aux impôts différés	680		
IX. Impôts sur le résultat	67/77	22.500,50	(4.004,02)
A. Impôts	670/3	22.500,50	15.287,30
670200 Charges fiscales estimées	670/3		10.887,30
670201 Charges fiscales estimées (via Tax Shelter)	670/3		4.400,00
670400 Impôts & précomptes dus ou versés	670/3	10.655,56	
671000 Suppléments d'impôts dus ou versés	670/3	11.844,94	
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		19.291,32
771100 Régularisation d'impôts estimés	77		19.291,32
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	78.905,87	18.693,58
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		15.815,83

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
789100 Prise de déduction pour capital à risque	789		15.815,83
XII. Transfert aux réserves immunisées	689		13.640,00
689200 Tft rés.immunisées (tax.étalée)	689		13.640,00
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	78.905,87	20.869,41

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018	**/2017 - 12/2017
A Bénéfice (Perte) à affecter	9906	182.369,53	103.463,66
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	78.905,87	20.869,41
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	103.463,66	82.594,25
790000 Bénéfice reporté de l'ex. précédent	14P	103.463,66	189.594,20
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		107.000,00
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		107.000,00
792000 Prélèvement sur les réserves	792		107.000,00
C. Affectations aux capitaux propres	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	182.369,53	103.463,66
693000 Bénéfice à reporter	(14)	182.369,53	210.463,61
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/7		107.000,00
1. Rémunération du capital	694		107.000,00
694000 Rémunération du capital	694		107.000,00
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Employés	696		
4. Autres allocataires	697		
HORS BILAN			